



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 14 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Adoption du PNR par le Parlement européen

Manuel VALLS, Premier ministre, se félicite de l'adoption par le Parlement européen de la directive PNR (« *Passenger Name Record* »), proposée en 2011 par la Commission européenne. Face au niveau extrêmement élevé de la menace terroriste, cet outil indispensable va renforcer la sécurité de l'espace Schengen.

La France a œuvré avec détermination pour que cette directive, permettant de partager les données des passagers aériens pour lutter contre le terrorisme et les formes graves de criminalité, soit adoptée. Ce texte définit ainsi un cadre complet, renforçant la surveillance des déplacements d'individus impliqués dans des filières terroristes, des filières de criminalité organisée ou de trafics d'armes, dans et hors d'Europe.

Manuel VALLS se réjouit en particulier de ce que la directive prévoie la prise en compte des données des vols intra-européens et des vols charters, conformément aux demandes formulées par la France, pour que le dispositif soit opérationnel et efficace.

Le PNR doit désormais être mis en œuvre rapidement par chaque Etat membre. La France l'a anticipé en lançant dès 2014 la réalisation technique de son dispositif, avec le soutien financier de la Commission. Ce dispositif sera expérimenté dans notre pays dès cet été, afin d'être déployé progressivement à compter de la fin 2016.

L'Europe démontre aujourd'hui sa capacité à se mobiliser pour assurer la sécurité des citoyens européens. Elle doit continuer à agir, notamment en prévoyant des contrôles systématiques à l'entrée et à la sortie de l'espace Schengen, y compris pour les ressortissants européens ; en créant des gardes-frontières européens pour assurer la protection des frontières extérieures ; et en renforçant la lutte contre les trafics d'armes au sein de l'UE.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15
communication@pm.gouv.fr